

**DIEU ne me damnera pas pour un morceau de viande.
La viande n'est pas plus mauvaise le vendredi
que les autres jours.**

RÉP. Vous avez tout à fait raison : ce n'est pas la viande qui damne ; la viande n'est pas plus mauvaise un jour que l'autre.

Ce qui damne, c'est la désobéissance qui fait manger la viande.

Ce qui est mauvais le vendredi, c'est la violation d'une loi qui n'existe pas pour les autres jours ; c'est la révolte contre l'autorité légitime des Pasteurs, à qui nous devons tous obéir comme à CELUI même qui les envoie : "Allez, c'est moi qui vous envoie. *Qui vous écoute, m'écoute ; qui vous méprise, me méprise.*"

Il ne s'agit donc pas de viande, ni de jours, ni d'estomac ; il s'agit du cœur qui pêche en refusant de se soumettre à un commandement obligatoire et facile.

Outre le grand et général motif d'observer toutes les lois de l'Eglise, nous pouvons ajouter que ces lois ne sont pas faites au hasard, par caprice, mais qu'elles portent sur de sages et très importantes raisons.

Ainsi la loi de l'abstinence, dont l'application revient toutes les semaines, est destinée à rappeler incessamment au souvenir des chrétiens la Passion, les souffrances, la mort de leur Sauveur, ainsi que la nécessité de la pénitence ; elle est la pratique *publique* de la pénitence des chrétiens, etc.

Il n'y a qu'un homme superficiel ou ignorant qui puisse regarder cette institution comme inutile. On ne saurait croire combien, dans la pratique, cette seule observation du maigre le vendredi empêche l'âme de sortir des idées religieuses.

Les lois de l'Eglise, tout en nous obligeant sous peine de péché, sont loin d'être dures et tyranniques. L'Eglise est une mère, et non une maîtresse impérieuse. Il suffit que, *pour un motif grave et légitime*, vous ne puissiez faire maigre, pour que vous en soyez par là même dispensé. L'Eglise veut vous faire du bien, non du mal. Elle veut vous faire expier vos péchés, non vous rendre malade. La maladie, la faiblesse du tempérament, la fatigue d'un rude travail habituel, l'extrême pauvreté, la grande difficulté de se procurer des aliments maigres, sont des motifs qui dispensent du maigre.

Pour ne pas se faire illusion, il est bon cependant de consulter auparavant le curé ou le confesseur, interprètes de la loi.

Cette observation, qui s'étend à toutes les lois de l'Eglise, montre combien sage et modérée est l'autorité qui les porte. Respectons-la donc au fond de notre cœur ; laissons rire ceux qui n'y entendent rien, et accomplissons sans murmurer des commandements si simples, si sages et si utiles à nos âmes.